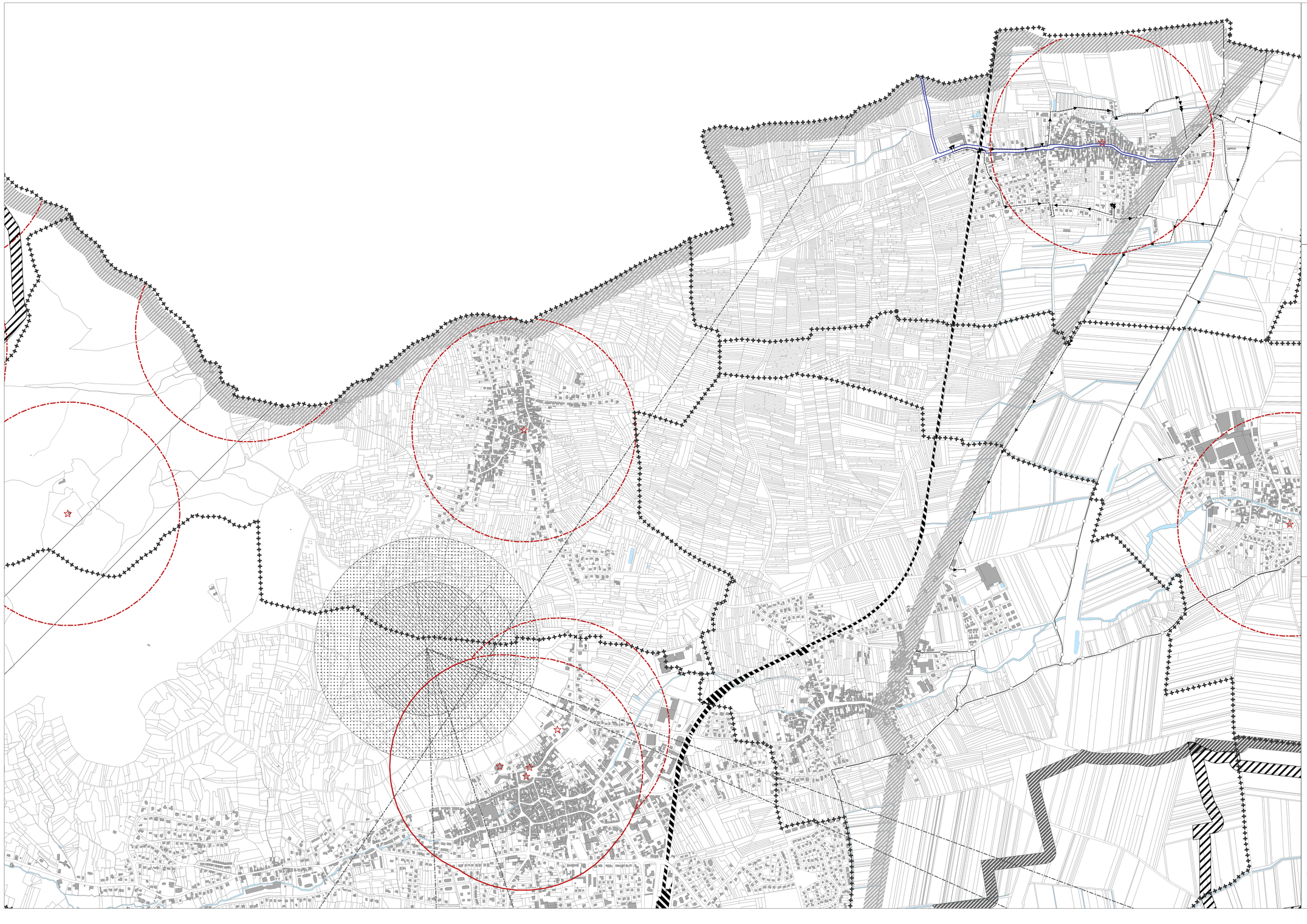

LEGENDE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

limite communale

CONSERVATION DU PATRIMOINE

●Naturel

- Eau

point de captage d'eau potable - AS1

protection des eaux potables, périmètre de protection rapproché - AS1

protection des eaux potables, périmètre de protection éloigné - AS1

●Culturel

- Monument historique

périmètre de protection des monuments historiques ou inscrits - AC1

- Monument naturel et site

site classé ou inscrit du Massif des Vosges s'appliquant à l'ensemble du territoire - AC2

UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS

●Energie

- Gaz - Electricité

servitude relative au transport de gaz naturel - I3

servitude relative au transport d'énergie électrique - I4 réseau électrique aérien

servitude relative au transport d'énergie électrique - I4 réseau électrique souterrain

●Communication

- Circulation routière

servitude d'alignement - EL7

- Circulation ferroviaire

servitude relative aux chemins de fer - T1

- Circulation aérienne

servitude aéronautiques de dégagement - T5

●Télécommunication

- Télécommunication

servitude de protection des centres de réceptions radioélectriques contre la perturbation électromagnétique - PT1

servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles - PT2

Communauté de Communes
du **PAYS DE BARR**

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4	1	2	3
8	5	6	7
	9	10	11
	12	13	

PLAN DES SUP N° 2

Barr, Bourgheim, Gertwiller, Goxwiller et Heiligenstein

DOSSIER APPROUVÉ

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ A LA DELIBERATION DU 17/12/2019

A BARR
LE

LE PRÉSIDENT
Hervé SCHALLY

PAYS DE BARR
Communauté de Communes

Dossier approuvé
Décembre 2019
Echelle : 1 / 5 000

ADEUS
L'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération Strasbourgeoise